



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Urbanisme
et Connaissance des Territoires

16 FEV. 2023

ARRIVÉE

N° 7 2 9

**Direction régionale
des affaires culturelles**

DDT des Alpes de Haute Provence
Avenue Demontzey
BP 10211
04002 Digne les Bains Cedex

Service régional de
l'Archéologie

Affaire suivie par :
Renaud Chastagnaret

☎ 04 42 99 10 16

renaud.chastagnaret@culture.gouv.fr

13/02/2023

**Objet : 04 – REDORTIERS – Le Claus de Madame – PC 0415919S0001 –
PATRIARCHE DOSSIER 15003 N°2023-60 – Fiche 41264
Notification de prescription archéologique**

Veillez trouver ci-jointe la prescription de :

(x) diagnostic archéologique
() modification de la consistance du projet d'aménagement (ouvrages, travaux)

relative au dossier de permis de construire cité en objet dont vous m'avez saisi le
26/01/2023.

J'attire votre attention sur les dispositions du code du patrimoine, et notamment
son livre V relatif au patrimoine archéologique.

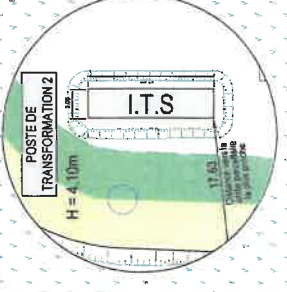
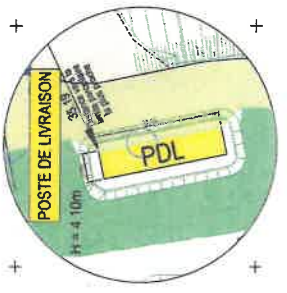
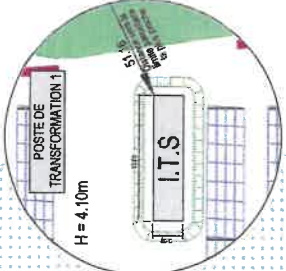
Pour le Conservateur Régional de l'Archéologie
et par autorisation



David LAVERGNE

LEGENDE

	Clôture
	Bande coupe feu interne
	Piste périphérique extérieure (5.0m) à créer
	Poteau et ligne EDF
	Structure 4H7
	Poste de transformation
	Poste de livraison
	Cloture rigide 60m
	OLD zone à débroussailler (50m)
	Aire de retournement (200m ²)
	Limite parcellaire
	Portails
	Talus à créer
	Courbe de niveau
	Micro barrage
	Revers d'eau
	Terrassement pour visibilité
	Canalisations pluviales et têtes de sécurité
	Résineaux
	Parcelles agricoles
	Landes faiblement boisées
	Landes herbacées maintenues



COORDONNEES D'IMPLANTATION DES POSTES		
NOM	COORDONNEE X	COORDONNEE Y
POSTE DE LIVRAISON	1909509.89	3208377.43
Coordonnées GPS	N 44° 03' 16.2"	E 5° 36' 54.7"
POSTE DE TRANSFORMATION 1	1909488.81	3208376.43
POSTE DE TRANSFORMATION 2	1908284.56	3208353.77

NOTA:
 COORDONNEES : SYSTEME LAMBERT CC44
 NIVELLEMENT : RATTACHE IGN 69

Complément PC

Commune de Redortiers

Le Maire de Redortiers
 M. ...

Plan de masse

annule et remplace la PC2
 déposée le 29 Mai

Accusé de réception
 N° ...
 Date ...

ENGIE Green
 Parc d'activités Médières 8
 215 rue de la République - CS 20108
 44100 Nantes
 Tél. 02 41 88 52 42 17
 Fax. 02 41 87 15 08 38

Pièce N° 2

Echelle: 1/1000

NOM	DATE	DESSIN	VERIFICATION
A			
B			
C			
D			
E			
F			

Projet de parc solaire au sol



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

N° 7 2 7

**PATRIARCHE
Dossier 15003
N° 2023-60**

Service régional de l'archéologie
Bâtiment Austerlitz –
21 Allée Claude Forbin
CS 80783
13625 Aix-en-Provence Cedex 1
Téléphone : 04.42.99.10.16

ARRÊTÉ

Portant prescription de diagnostic archéologique

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 07/02/2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 22/06/2021 portant délégation de signature à Madame Bénédicte LEFEUVRE, Directrice régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 09/01/2023 portant subdélégation de signature de la Directrice régionale de DRAC PACA, à Monsieur Xavier DELESTRE, Conservateur régional de l'archéologie ;

VU le dossier de permis de construire, déposé à la mairie de Redortiers, le 25/05/2019, sous le n° PC 004 159 19 S 0001 par monsieur RAPPE Jean, représentant la société Solaire Parc MP072 pour le terrain sis à Redortiers, cadastré section E parcelles 159 et 177 ; reçu le 26/01/2023, Fiche 41 264;

CONSIDERANT que, en raison de leur nature et leur localisation les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : des occupations de la Préhistoire récente à la période moderne sont connues à proximité.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
département : Alpes de Haute Provence
commune : Redortiers
lieu-dit : Claus de Madame – la Couravoune
cadastre : section E parcelles 159 et 177

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ou par le service départemental d'archéologie préventive des Alpes de Haute Provence.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par l'Institut national de recherches archéologiques préventives ou par le service départemental d'archéologie préventive des Alpes de Haute Provence sur la base des prescriptions suivantes :

emprise : 73 451 m²

principes méthodologiques : sondages à la pelle mécanique (représentant 7 % au moins de la superficie totale du terrain), nature et datation des vestiges archéologiques, plans, coupes, puissances des stériles. Le terrain naturel sera atteint dans les sondages, au moins ponctuellement

objectifs : le projet est situé dans une zone archéologique sensible, à proximité d'occupations de la Préhistoire récente à la période moderne. Le diagnostic aura pour but de déterminer la présence éventuelle de vestiges archéologiques dans l'emprise du projet.

Article 3 : Le mobilier archéologique provenant des opérations d'archéologie préventive est confié, sous le contrôle des services de l'Etat, à l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à la rédaction du rapport d'opération. Ce délai ne peut excéder deux ans. Il est ensuite fait application des dispositions des articles L 541 – 4 et L 541-5.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, au service départemental d'archéologie préventive des Alpes de Haute Provence, à la SARL Solaire Parc MP072 et à la DDT de Digne les Bains.

Fait à Aix-en-Provence, le 13/02/2023

Pour le Conservateur Régional de l'Archéologie
et par autorisation


David LAVERGNE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

DDT des Alpes de Haute Provence
Avenue Demontzey
BP 10211
04002 Digne les Bains Cedex

Service régional de l'archéologie

N° 675

Affaire suivie par :
Renaud CHASTAGNARET
Tél. :04.42.99.10.16
renaud.chastagnaret@culture.gouv.
fr

Aix-en-Provence, le 13/02/2023

Réf SRA: RC /41264

Objet :04 - REDORTIERS - Le Claus de Madame - PC 04159 19S0001

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Conformément au Code du patrimoine - livre V, nous accusons réception, à la date du 26 janvier 2023, du dossier de demande de Permis de construire n° 04159 - 19S0001 déposé par SARL Solaire ParcMP072 sur la commune de REDORTIERS, Le Claus de Madame.

Si, dans le délai de 1 mois à compter de la date mentionnée à l'alinéa précédent, suite à la modification de l'article L. 522-2 du code du patrimoine, le Préfet de Région n'a édicté aucune prescription ou n'a pas fait connaître son intention d'en édicter, le projet référencé ci-dessus ne donnera pas lieu à prescription archéologique.

Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie

Pour le Conservateur Régional de l'Archéologie
et par autorisation
Xavier DELESTRE

David LAVERGNE

Sujet : Consultation PC 004 159 19 S0001 La Couravoune sur Redortiers
De : CARLETON Peggy - DDT 04/SUCT/PUA <peggy.carleton@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>
Date : 25/01/2023 à 16:06
Pour : archeologie.paca2@culture.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint une consultation pour le dossier cité en objet.

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

--

Peggy CARLETON

adjointe au chef de pôle Urbanisme - Application

SUCT/PUA

Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence

Avenue Demontzey BP 211 04002 Digne les Bains CEDEX

Bureau : 346 C

Tel : +33 492305572 - Mobile : +33 607749527

www.ecologie.gouv.fr



PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles

(pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Pièces jointes:

DRAC-LettreConsultation.pdf

EI_redortiers_F1_co.pdf

EI_redortiers_F2_co.pdf

EI_redortiers_F3_co.pdf

PC1 Plan de Situation.pdf

PC2 annexe - Racco Dossier CG04.pdf

PC2 Plan Masse m à j boisement.pdf

PC3 assemblée.pdf

PC3 PL Nord Sud.pdf

Direction
Départementale
des Territoires
des Alpes-de-
Haute-Provence

PC3 PL Ouest Est.pdf

PC4 .pdf

PC5 assemblée.pdf

PC6 assemblée.pdf

PC7 assemblée.pdf

PC8 assemblée.pdf

PC24 assemblée.pdf

Cerfa.pdf

Sujet : Accusé d'envoi - Consultation PC 004 159 19 S0001 La Couravoune sur Redortiers
De : Robot Mélanissimo - SG/SNUM/UNI/DETN/GMCD (par centre serveur AC) <robot-melanissimo.csac@developpement-durable.gouv.fr>
Date : 25/01/2023 à 16:15
Pour : CARLETON Peggy - DDT 04/SUCT/PUA <peggy.carleton@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Bonjour !

Votre message a bien été envoyé à son destinataire.

Les pièces jointes suivantes étaient associées à votre message :

- DRAC-LettreConsultation.pdf (85 ko)
- El_redortiers_F1_co.pdf (112 Mo)
- El_redortiers_F2_co.pdf (19 Mo)
- El_redortiers_F3_co.pdf (38 Mo)
- PC1 Plan de Situation.pdf (1 Mo)
- PC2 annexe - Racco Dossier CG04.pdf (735 ko)
- PC2 Plan Masse māj boisement.pdf (10 Mo)
- PC3 assemblée.pdf (2 Mo)
- PC3 PL Nord Sud.pdf (2 Mo)
- PC3 PL Ouest Est.pdf (2 Mo)
- PC4 .pdf (10 Mo)
- PC5 assemblée.pdf (647 ko)
- PC6 assemblée.pdf (127 Mo)
- PC7 assemblée.pdf (21 Mo)
- PC8 assemblée.pdf (22 Mo)
- PC24 assemblée.pdf (178 ko)
- Cerfa.pdf (2 Mo)

17 fichiers, taille totale: 368 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **vendredi 24 février 2023 à 16:15 (CET)**.

Vous pouvez suivre l'action de chaque destinataire de votre message ainsi qu'en supprimer les pièces jointes en cliquant sur le lien suivant :

- https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/gestion.jsf?expid=ysknIOaxGRvMJ3JyG7gX_NEC7Fn3nkaWJG5umieh8nU

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder à l'application.

À l'issue de la période de rétention des fichiers, vous recevrez un récapitulatif de consultation de votre message et de leur téléchargement.

Mélanissimo v. 4.0.14

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

— Consultation PC 004 159 19 S0001 La Couravoune sur Redortiers.eml —

Sujet : Consultation PC 004 159 19 S0001 La Couravoune sur Redortiers

De : CARLETON Peggy - DDT 04/SUCT/PUA <peggy.carleton@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Date : 25/01/2023 à 16:15

Pour : archeologie.paca2@culture.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint une consultation pour le dossier cité en objet.

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

--

Peggy CARLETON

adjointe au chef de pôle Urbanisme - Application

SUCT/PUA

Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence

Avenue Demontzey BP 211 04002 Digne les Bains CEDEX

Bureau : 346 C

Tel : +33 492305572 - Mobile : +33 607749527

www.ecologie.gouv.fr

Marianne

PRÉFET

DES ALPES-

DE-HAUTE-

PROVENCE

Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence

liberté, égalité,

fraternité

— Pièces jointes : —

Consultation PC 004 159 19 S0001 La Couravoune sur Redortiers.eml

3,5 Ko



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

dossier n° PC 004 159 19 S0001

date de dépôt : 29 mai 2019

demandeur : SOLAIREPARCMP072, représenté
par Monsieur RAPPE Jean

pour : la création d'une centrale photovoltaïque
au sol et ses annexes techniques

adresse terrain : lieu-dit LE CLAUS DE
MADAME, à Redortiers (04150)

DDT des Alpes de Haute Provence
AV Demontzey
BP 10211
04002 Digne les Bains cedex
Affaire suivie par :
Peggy Carleton
04 92 30 55 72

**Direction Régionale des Affaires
Culturelles
21 ALL Claude Forbin Bât Austerlitz
BP 80723
13625 Aix en Provence cedex1**

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier qui vous a été adressé.

Fait, le 25 janvier 2023

L'Adjointe au Chef de Pôle Urbanisme Application


Peggy CARLETON

